



Bilan 2011 – 2013 d'animation de DOCOB

Site Natura 2000 FR1110025
« Etang de Saint-Quentin »



(Crédit photo : BPAL Saint-Quentin-en-Yvelines)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie



Réserve Naturelle
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES



BASE REGIONALE DE LOISIRS
ST QUENTIN EN YVELINES

SOMMAIRE

Rappels & préambule	p.2
I. Informations générales portant sur le site Natura 2000	p.3
a. Le DOCOB et le site Natura 2000	p.3
b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles »	p.4
c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000	p.5
d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000	p.6
II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2011 – 2013 »	p.7
III. Bilan « Animation 2011 – 2013 » du site Natura 2000 – Mesure 323A	p.7
a. Bilan global 2011 – 2013 « Animation Natura 2000 »	p.7
b. Volet détaillé 2011 – 2013 « 1. Communication »	p.8
c. Volet détaillé 2011 – 2013 « 2. Administration »	p.8
d. Volet détaillé 2011 – 2013 « 3. Gestion des milieux »	p.9
IV. Bilan « Gestion 2011 – 2013 » du site Natura 2000 » - Mesure 323B	p.10
V. Bilan financier 2011 – 2013	p.10
a. Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000	p.11
b. Dépenses 2011 – 2013 « Natura 2000 »	p.12
VI. Perspectives 2014 – Animation du site Natura 2000 (Mesure 323A)	p.13
VII. Perspectives 2014 – Gestion du site Natura 2000 (Mesure 323B)	

Annexes

- Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »
- Annexe 2 : Synthèse des données pour les espèces « cibles » du site Natura 2000
- Annexe 3 : Exemples d'opérations d'Animation Natura 2000 réalisées sur la période 2011-2013
- Annexe 4 : Suivis photographiques des opérations de gestion réalisées sur la période 2011-2013
- Annexe 5 : Bilan d'intervention du chantier 2013 « Lutte contre les ligneux – Zone Sud »
- Annexe 6 : Modèle « Pépinière de sites Natura 2000 » pour la création d'un futur site internet

Rappels & préambule :

- 05/11/2010 : Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010, portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 10/01/2011 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 01/02/2011 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000

Remarque :

En 2012, même s'il n'y a pas eu de réunion du comité de pilotage Natura 2000, c'est lors de la réunion du comité consultatif de la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines que le bilan Natura 2000 a été pour partie présenté et intégré au rapport annuel d'activités de la réserve naturelle.

En effet, bien qu'aucune opération « extraordinaire » en lien avec l'animation ou la gestion du site Natura 2000 (c'est-à-dire une action qui aurait nécessité l'avis des membres du comité de pilotage), n'ait été programmée ni réalisée en 2012, la quasi-totalité des membres du comité de pilotage Natura 2000 est invitée et assiste aux réunions du comité consultatif de la réserve naturelle.

Il a été jugé préférable de profiter de ce temps de concertation plutôt que de programmer une autre réunion, pour présenter un bilan des actions d' « animation Natura 2000 » réalisées pendant l'année 2012 (réunions de concertation, suivis d'évaluation d'incidences de projets, compilation des données naturalistes sur les espèces cibles,...)

I. Informations générales portant sur le site Natura 2000

a. Le DOCOB et le site Natura 2000

Site(s) concerné(s) par le DOCOB	- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Etang de Saint-Quentin » (87 ha)
Code FSD	- FR1110025
Directive(s) européenne(s) concernée(s)	- Directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux »)
Date de validation du DOCOB	- 05/11/2010 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
Date d'animation du DOCOB	- 10/01/2011 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin → cf. Annexe 1 ↳ Demande de subvention FEADER, au titre de la mesure 323A
Présidence du COPIL	- M. TABARIE Bernard ↳ Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
Structure porteuse	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines
Structure animatrice	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines
Structure gestionnaire	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines

b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles » du site Natura 2000

Espèces cibles du site Natura 2000 ZPS « Etang de Saint-Quentin »	
1. Espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux »	2. Espèces migratrices régulières sur le site (reproduction, escale de migration ou hivernage)
Butor étoilé	Grèbe à cou noir
Blongios nain	Oie cendrée
Aigrette garzette	Canard colvert
Grande aigrette	Canard chipeau
Balbusard pêcheur	Canard souchet
Busard des roseaux	Sarcelle d'hiver
Bondrée apivore	Sarcelle d'été
Avocette élégante	Fuligule milouin
Pluvier doré	Grand gravelot
Chevalier sylvain	Barge à queue noire
Combattant varié	Bécassine des marais,...
Mouette mélanocéphale	
Mouette pygmée	
Sterne naine	
Sterne pierregarin	
Guifette noire	
Guifette moustac	
Martin-pêcheur d'Europe	
Gorgebleue à miroir	

+

Autres espèces patrimoniales inscrites à la directive « Habitats » 92/43/CEE	N° Annexe	Code FSD
Habitat d'intérêt communautaire :		
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Annexe I	3130
Espèces d'intérêt communautaire :		
- Amphibiens / Reptiles :		
- Triton crêté, <i>Triturus cristatus</i>	Annexe II	1166
- Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i>	Annexe IV	-
- Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	-
- Chauves-souris :		
- Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>	Annexe IV	-
- Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle de kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV	-
- Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i>	Annexe IV	-
- Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i>	Annexe IV	-
- Murin à moustache, <i>Myotis mystacinus</i>	Annexe IV	-

c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges	Exemples d'indicateurs
1. Communication	4.1.1 mission d'animation générale du site 4.1.2 information et appropriation locale 4.1.6 relations avec le comité de pilotage 4.2.2 se positionner en tant que structure ressource Natura 2000 4.2.3 suivre les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 4.2.4 participer à la révision des documents d'urbanisme 4.3.1 plan de communication 4.3.2 vie de réseau opérateurs/animateurs Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - recherche de cofinancements,... - réunions de concertation,... - réunions de COPIL,... - relation avec les services administratifs de l'Etat (DDT, DRIEE),... - études d'incidences,... - transmission des données pour intégration dans l'élaboration des PLU,... - création d'un site internet,... - réunions opérateurs Natura2000,...
2. Administration	4.1.5 suivi de la mise en œuvre du docob	<ul style="list-style-type: none"> - rédaction de rapports d'activités, saisie de données sur SUDOCO,...
3. Gestion des milieux	4.1.3 mise en œuvre des objectifs de contractualisation 4.1.4 mise en œuvre de la Charte Natura 2000 et des mesures non contractuelles	<ul style="list-style-type: none"> - programme pluriannuel d'actions sur 3 ans, devis, cahier des charges,... - adhésion(s) à la charte Natura 2000
4. Surveillance et études de milieu	4.2.1 Veille écologique 4.4.1 Définir les protocoles de suivi 4.4.2 Présenter un rapport d'étude 4.4.3 Mettre à disposition les données brutes	<ul style="list-style-type: none"> - suivi « Blongios nain »,... - dénombrement des espèces cibles

Commentaires :

La catégorie « **4. Surveillance et études des milieux** » est réalisée dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutes les données naturalistes recueillies en lien avec « Natura 2000 » sont extraites pour être intégrées de manière transversale aux opérations liées à l'animation du site Natura 2000 (données présentées dans les rapports d'activités, disponibilité et mise à disposition des données pour les études d'incidences Natura 2000, plans d'actions, opérations de sensibilisation,...)

d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure
A. Améliorer la gestion hydraulique quantitative et qualitative à l'échelle du site Natura 2000	A1. Améliorer la gestion hydraulique quantitative et qualitative de l'entité de gestion « Etang »	A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière (si l'opération est jugée pertinente)
	A2. Améliorer la gestion hydraulique quantitative et qualitative de l'entité de gestion « Lagunage »	A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV (si l'opération est jugée pertinente)
		A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV (si l'opération est jugée pertinente)
B. Conserver une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire, à l'échelle du site Natura 2000	B1. Gestion des habitats humides	B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières favorables aux espèces d'oiseaux communautaires
		B1.2 Restauration des BV
		B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI
	B2. Gestion des habitats terrestres	B2.1 Entretien des ilots BI en grave
		B2.2 Restauration des berges du « canal BI »
		B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées
		B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif
		B2.5 Restauration des ilots BI en terre
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »		
C. Aménagements artificiels sur le site	C1. En faveur des espèces	C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé
		C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages
D. Gestion des espèces envahissantes	D1. Limiter la population de sangliers	D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges, pour limiter la population de sanglier dans le site Natura 2000

II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2011 – 2013 » (cf. Annexe 2)

a. Rappels :

Pour rappel, l'objectif de la désignation d'un site Natura 2000 « Zone de Protection Spéciale » est la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

A ce titre, le document d'objectifs a identifié comme espèces « cibles » 19 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ainsi que 11 autres espèces d'oiseaux migrateurs (pour lesquelles le site joue un rôle favorable pour la reproduction, l'hivernage,...).

Les informations présentées dans ce chapitre sont principalement issues des données recueillies selon la méthodologie du « comptage décadaire » – inventaire régulier programmé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et réalisé par l'équipe gestionnaire.

b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s) :

▪ Le comptage décadaire :

Afin de recueillir des données ornithologiques tout au long de l'année, la réserve naturelle a mis en place un suivi appelé « comptage décadaire ». Cela consiste en une sortie (durée : demi-journée en général) pendant laquelle toutes les espèces d'oiseaux « d'eau » (anatidés, limicoles, laridés, ardéidés,...) sont comptabilisées (contact visuel ou auditif) sous la forme d'effectif max observé par espèce.

A minima, l'échantillonnage est réalisé en suivant le sentier de découverte du site protégé, avec un minimum de 3 points d'observation principaux (butte panoramique, « petit » observatoire et « grand » observatoire) et 2 palissades d'observation. En fonction de la saison, le parcours peut-être modifié pour aller couvrir d'autres zones (exemple de la zone agricole au nord de la BPAL pour observer les stationnements de Vanneaux huppés et de Pluvier doré notamment).

En fonction des espèces contactées, d'autres informations peuvent être notées (ex : en période de reproduction : nombre de couples, nombre de poussins,...).

La sortie est répétée au moins une fois tous les dix jours tout au long de l'année. On dispose alors à la fin de l'année d'un jeu de 36 données « effectif max » pour chaque espèce (soit 3 données d'effectif par mois).

Le suivi est reproduit chaque année.

Ce suivi permet après analyse de disposer d'informations relatives à la présence (et donc à la fréquence) d'une espèce tout au long de l'année et aussi de « comparer » annuellement les observations (données de reproduction, données de migration,...).

Cela permet de contribuer également à d'autres travaux de suivis ornithologiques réalisés par d'autres structures à l'échelle nationale ou internationale (exemple des suivis par marquage coloré, avec identification d'oiseaux marqués et transmission de la donnée à la structure concernée – Mouette mélanocéphale en 2013)

▪ Suivi « Blongios nain » :

Le « comptage décadaire » n'est pas l'outil de suivi le plus adapté pour suivre le Blongios nain sur le site de la réserve naturelle / site Natura 2000.

L'espèce est particulièrement discrète qui niche généralement dans des secteurs non couverts par le comptage décadaire (hors site protégé) et qui, de plus, varient en fonction des années (roselière ou îlots végétalisés)

Par conséquent, suivre cette espèce demande la réalisation d'un suivi plus spécifique.

Une fois qu'un nid ou qu'un couple est localisé, les sorties d'observations sont plus régulières (plusieurs fois par semaine) afin de collecter des données sur la reproduction (nombre de couples, de poussins, de nids,...).

A noter que ce suivi repose beaucoup (trop ?) sur les observations réalisées par les observateurs bénévoles.

c. Bilan « Espèces nicheuses » du site Natura 2000 listées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » :

Espèce	Données 2011	Données 2012	Données 2013
Blongios nain	- Effectif max : 3 - Nb couples : 0 - Nb juvéniles à l'envol : 0	- Effectif max : 4 - Nb couples : 1 à 2 - Nb juvéniles à l'envol : 3	- Effectif max : 3 - Nb couples : 1 - Nb juvéniles à l'envol : 6
	Espèce non nicheuse en 2011	Espèce nicheuse en 2013	Espèce nicheuse en 2013

Sterne pierregarin	- Effectif max : 18 - Nb couples : > 8 - Nb juvéniles à l'envol : 19	- Effectif max : 55 - Nb couples : 14 - Nb juvéniles à l'envol : 25	- Effectif max : 43 - Nb couples : 12 - Nb juvéniles à l'envol : > 8
	Espèce nicheuse en 2011	Espèce nicheuse en 2012	Espèce nicheuse en 2013

Mouette mélanocéphale	- Effectif max : 47 - Nb couples : 0 - Nb juvéniles à l'envol : 0	- Effectif max : 22 - Nb couples : 3 - Nb juvéniles à l'envol : 4	- Effectif max : 118 - Nb couples : 15 - Nb juvéniles à l'envol : 27
	Espèce non nicheuse en 2011	Espèce nicheuse en 2012	Espèce nicheuse en 2013

Commentaires :

Depuis 2008, la Sterne pierregarin se reproduit avec succès (jeunes à l'envol) sur le site Natura 2000.

Pour la Mouette mélanocéphale, 2012 est la première année de reproduction avec succès (jeunes à l'envol) sur le site Natura 2000. Une première nidification avait échoué avant terme en 2009 (prédation par les sangliers).

Ces deux espèces nichent sur les îlots du bassin intermédiaire. Ces îlots sont dévégétalisés chaque début d'hiver (décembre-janvier) pour maintenir des îlots « nus » favorables au moment de la période de reproduction (en particulier pour la Sterne pierregarin).

Cette mesure de gestion est réalisée tous les ans dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle. Pour mémoire, c'est une opération éligible à un contrat Natura 2000 323B.

d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour la période 2011 – 2013 :

Les tableaux récapitulatifs des observations des espèces « cibles » figurent à l'annexe 2 du présent document.

- Concernant le Butor étoilé, il s'agit d'une espèce discrète contactée en 2012 et 2013 (1 individu) et pour laquelle le suivi « comptage décadaire » ne semble pas adapté.

- Concernant le Balbuzard pêcheur, les observations sont réalisées tous les ans, principalement au moment de la période de migration postnuptiale (août-septembre).

- Concernant la famille des anatidés, la reproduction a pu être certifiée (par l'observation de canetons en 2011, 2012 ou 2013) pour les espèces suivantes : Canard colvert, Canard chipeau, Canard souchet, Fuligule milouin et Fuligule morillon.

- A noter, la reproduction confirmée du Grèbe à cou noir en 2011, 2012 et 2013.

III. Bilan « Animation 2011 – 2013 » du site Natura 2000 – Mesure 323A

a. Bilan global « Animation Natura 2000 »

		1. Communication	2. Administration	3. Gestion des milieux	Total
2011	Prévisionnel	16 j/H	8 j/H	15 j/H	39 j/H
	Réalisé	14,75 j/H	22,75 j/H	2,25 j/H	39,75 j/H
2012	Prévisionnel	16 j/H	18 j/H	18 j/H	52 j/H
	Réalisé	16 j/H	14 j/H	15 j/H	45 j/H
2013	Prévisionnel	18 j/H	12 j/H	16 j/H	46 j/H
	Réalisé	10,25 j/H	15,5 j/H	21 j/H	46,75 j/H

Commentaires :

Après une première année 2013 (« phase de préparation »), c.à.d. d'animation de site concentrée principalement sur des opérations de communication (vie de réseau Natura 2000, premiers dossiers de suivis d'évaluation d'incidences,...) ou d'opérations plus administratives (acquisition des procédures de demandes de subvention,...), la tendance est à une « phase d'action », c.à.d. à la mise en œuvre des mesures proposées dans le DOCOB se traduisant par une augmentation progressive du temps passé à la gestion du site (montage de contrat Natura 2000, cahiers des charges,...).

b. Volet détaillé « 1. Communication »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation		
		2011	2012	2013
1. Communication	4.1.1 mission d'animation générale du site (recherche de cofinancements,...)	R	R	R
	4.1.2 information et appropriation locale (réunions de concertation, animations,...)	R	R	R
	4.1.6 relations avec le comité de pilotage (réunions de COPIL,...)	R	PR	PR
	4.2.2 se positionner en tant que structure ressource Natura 2000 (relation avec les services de l'Etat (DDT, DRIEE), autres acteurs)	R	R	R
	4.2.3 suivre les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 (études d'incidences,...)	R	R	R
	4.2.4 participer à la révision des documents d'urbanisme (données pour intégration dans l'élaboration des PLU,...)	NP	PR	NP
	4.3.1 plan de communication (création d'un site ou pages internet dédiées au site N2000,...)	PR	PR	PR
	4.3.2 vie de réseau opérateurs/animateurs Natura 2000 (réunions opérateurs Natura2000,...)	PR	R	R
Prévisionnel (j/H)		16	16	18
Réalisé (j/H)		14,75	16	10,25

Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

c. Volet détaillé « 2. Administration »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation		
		2011	2012	2013
2. Administration	4.1.5 suivi de la mise en œuvre du docob (rédaction de rapports d'activités, saisie de données sur SUDOCO,...)	R	R	R
	Formation du personnel, relative à Natura 2000	R	NP	NP
Prévisionnel (j/H)		8	18	12
Réalisé (j/H)		22,75	14	15,5

Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

d. Volet détaillé « 3. Gestion des milieux »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation		
		2011	2012	2013
3. Gestion des milieux	4.1.3 mise en œuvre des objectifs de contractualisation (programme pluriannuel d'actions sur 3 ans, devis, cahier des charges,...)	NR	PR	R
	4.1.4 mise en œuvre de la Charte Natura 2000 et des mesures non contractuelles (adhésion(s) à la charte Natura 2000, Plan de gestion réserve naturelle,...)	R	R	R
Prévisionnel (j/H)		15	18	16
Réalisé (j/H)		2,25	15	21

Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

IV. Bilan « Gestion 2011 – 2013 » du site Natura 2000 – Mesure 323B (cf. Annexe 3 p21 - suivis photos)

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000 (approuvées dans le DOCOB v.2010)	Niveau de réalisation			Commentaires
	2011	2012	2013	
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	-	-	-
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV (rappel : priorité DOCOB = priorité haute [1])	Réalisé (PG+SMAGER)	Réalisé (SMAGER)	Réalisé (SMAGER)	Remise en état : terminé en 2014 Entretien : à réaliser Intitulé opération : à modifier
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV (rappel : priorité DOCOB = priorité haute [1])	Réalisé (SMAGER)	-	Réalisé (SMAGER)	Remise en état : terminé Entretien : à réaliser Intitulé opération : à modifier
B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières (rappel : priorité DOCOB = priorité haute [1])	-	-	Réalisé (N2000)	Zone Sud : terminé Zone Nord : à réaliser (2014)
B1.2 Restauration des BV (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	-	-	-
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	Réalisé (PGRN)	Réalisé (PGRN)	Restauration : terminé Entretien : à réaliser Intitulé opération : à modifier
B2.1 Entretien des ilots BI en grave (rappel : priorité DOCOB = priorité haute [1])	Réalisé (PGRN)	Réalisé (PGRN)	Réalisé (PGRN)	Entretien : réalisé tous les ans A maintenir
B2.2 Restauration des berges du « canal BI » (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	-	-	-
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	-	-	-
B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	-	-	-
B2.5 Restauration des ilots BI en terre (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	-	-	Nouvel objectif : favoriser la reproduction des laridés Priorité : haute ?
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord » (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	Réalisé (PGRN)	Réalisé (PGRN)	Réalisé (PGRN)	-
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé (rappel : priorité DOCOB = priorité faible [3])	-	-	-	-
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	-	-	-
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (régulation des sangliers) (rappel : priorité DOCOB = priorité moyenne [2])	-	-	-	-

Légende :

- : Opération non programmée non réalisée
- N2000 : Opération réalisée dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (323B PDRH)
- PGRN : Opération réalisée dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle
- SMAGER : Opération réalisée dans le cadre de la programmation « Travaux » du SMAGER.
- PG+SMAGER : Opérations réalisées dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle et dans le cadre de la programmation « Travaux » du SMAGER

Bilan des mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	2011	2012	2013
Mesure DOCOB réalisée via élaboration de contrat Natura 2000	0/15	0/15	1/15
Mesure DOCOB réalisée via autre programmation (PGRNSQY, SMAGER,...)	4/15	4/15	5/15
Mesure DOCOB programmée non réalisée	0/15	0/15	0/15
Mesure DOCOB non programmée non réalisée	11/15	11/15	9/15

Commentaires :

Les 4 mesures prioritaires (niveau [1]) proposées et validées en 2010 dans le DOCOB ont toutes fait l'objet d'opérations de gestion (soit via un contrat Natura 2000, soit via un autre mode de programmation). Selon la nature de l'intervention, elles sont :

- soit réalisées annuellement (cas de la gestion des ilots en grave) ;
- soit réalisées pour partie (cas de l'opération de gestion des ligneux en roselière : zone sud terminée en 2013, zone nord programmée en 2014) ;
- soit terminées (cas de la restauration des seuils et des digues), pour lesquelles il s'agit maintenant de mettre en œuvre des actions d'entretien.

Entre 2010 et 2013, la priorisation des mesures proposées ont légèrement évolué :

- soit à la hausse : exemple de la restauration des ilots en terre (niveau [2]), dont on pourrait considérer de passer en niveau [1] pour favoriser la reproduction des mouettes mélanocéphales et des sternes pierregarin (au regard des succès de reproduction croissants sur les ilots en grave proches) ;
- soit à la baisse : exemple de la mesure D1.1 (cage piège mobile – priorité [2]), au regard de la mise en œuvre d'autres outils depuis.

V. Bilan financier « Animation du site Natura 2000 » (période : 2011 – 2013)

a Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000

- pour l'année 2011 (Référence : convention n°323A-2011-004 ; 9 mois)

2011	Poste de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
	Frais de personnel (chargé de mission)	4 267,00 €	2 133,50 €	2 133,50 €
	Frais professionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Frais de formation (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Prestations de service (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Achats prévisionnels (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Frais de structure	0,00 €	0,00 €	Dépense non éligible au FEADER
	TVA	0,00 €	0,00 €	Dépense non éligible au FEADER
	TOTAL (TTC)	4 267,00 €	2 133,50 €	2 133,50 €

- pour l'année 2012 (Référence : convention n°323A-2012-007 ; 12 mois)

2012	Poste de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
	Frais de personnel (chargé de mission)	6 166,16 €	3 083,08 €	3 083,08 €
	Frais professionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Frais de formation (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Prestations de service (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Achats prévisionnels (HT)	382,00 €	191,00 €	191,00 €
	Frais de structure	0,00 €	0,00 €	Dépense non éligible au FEADER
	TVA	74,87 €	74,87 €	Dépense non éligible au FEADER
	TOTAL (TTC)	6 623,03 €	3 348,95 €	3 274,08 €

- pour l'année 2013 (Référence : convention n°323A-2013- 02 ; 12 mois)

2013	Poste de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
	Frais de personnel (chargé de mission)	6 217,82 €	3 108,91 €	3 108,91 €
	Frais professionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Frais de formation (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Prestations de service (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Achats prévisionnels (HT)	391,00 €	195,50 €	195,50 €
	Frais de structure	0,00 €	0,00 €	Dépense non éligible au FEADER
	TVA	76,64 €	76,64 €	Dépense non éligible au FEADER
	TOTAL	6 685,46 €	3 381,05 €	3 304,41 €

b. Dépenses 2011 – 2013 « Natura 2000 »

Rappel : Missions « Natura 2000 » ≈ 20% ETP Chargé de mission scientifique

Dépenses	2011		2012		2013	
	prévisionnelles	réalisées	prévisionnelles	réalisées	prévisionnelles	réalisées
- Frais de personnel	4267,00 €	5278,65 €	6166,16 €	5364,45 €	6217,82 €	6498,47 €
- Frais professionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Frais de formation (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Prestations de service (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Achats prévisionnels (HT)	0,00 €	0,00 €	382,00 €	382,00 €	391,00 €	391,00 €
- Frais de structure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- TVA	0,00 €	0,00 €	74,87 €	74,87 €	76,64 €	76,64 €
TOTAL (TTC)	4267,00 €	5278,65 €	6623,03 €	5821,32 €	6685,46 €	6966,11 €

Commentaires :

De 2011 à 2013, les dépenses « frais de personnel » correspondent à un temps de travail équivalent à 0,20 ETP ; tandis que les dépenses « achats prévisionnels » correspondent à l'acquisition et la maintenance d'une licence du logiciel SIG MapInfo, utilisé pour la réalisation de cartographies (cahier des charges,...)

De 2011 à 2013, les dépenses « frais de structure », « frais professionnels » et « frais de formation », qui ont été réalisées dans le cadre d'opérations d'animation du site Natura 2000 (et donc par conséquent éligibles à une demande d'aide prévisionnelle au titre de la mesure 323A - animation du site Natura 2000), ont été pris en charge par le budget Réserve naturelle.

De 2011 à 2013, aucune dépense liée à une prestation de service pour l'animation du site Natura 2000 n'a été réalisée.

VI. Perspectives 2014 – Animation du site Natura 2000 (Mesure 323A)

a. Programme d'activités prévisionnel

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges	Prévisionnel 2014
1. Communication	4.1.1 mission d'animation générale du site 4.1.2 information et appropriation locale 4.1.6 relations avec le comité de pilotage 4.2.2 se positionner en tant que structure ressource Natura 2000 4.2.3 suivre les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 4.2.4 participer à la révision des documents d'urbanisme 4.3.1 plan de communication 4.3.2 vie de réseau opérateurs / animateurs Natura 2000	12 j/H
2. Administration	4.1.5 suivi de la mise en œuvre du DOCOB	15 j/H
3. Gestion des milieux	4.1.3 mise en œuvre des objectifs de contractualisation 4.1.4 mise en œuvre de la Charte Natura 2000 et des mesures non contractuelles	30 j/H
4. Surveillance et études de milieux	4.2.1 Veille écologique 4.4.1 Définir les protocoles de suivi 4.4.2 Présenter un rapport d'étude 4.4.3 Mettre à disposition les données brutes	Prévisionnel PG RNSQY (18j/H min)
TOTAL		57 j/H

Commentaires sur l'action « 4. Surveillance et études des milieux » :

Les opérations de suivis des espèces « cibles », de leurs habitats,... est réalisée dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, à travers la mise en place de suivis ornithologiques (opération « comptage décadaire » notamment) ou d'autres opérations.

Dans ces conditions, bien que ne faisant pas partie des opérations directement financées au titre de l'Animation ou du site Natura 2000, il est nécessaire de faire apparaître ce type d'actions de suivis réalisées puisqu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs et des enjeux ayant entraîné la désignation du site Natura 2000, à savoir participer à la conservation des espèces « cibles » (et de leurs habitats).

À titre indicatif, pour 2014, il sera réalisé au minimum 18 j/H (ou 36 demi-journée/H) environ de suivis ornithologiques, estimation calculée sur la base de la réalisation du « comptage décadaire », c'est-à-dire 1 demi-journée d'inventaire réalisée au moins une fois tous les 10 jours sur l'année complète (soit 365 jours).

Les données concernant les espèces « cibles » sont alors extraites de l'ensemble des données recueillies pour réaliser notamment des bilans spécifiques, comme ceux présentés précédemment dans le document ou en annexe.

b. Budget prévisionnel 2014

Dépenses prévisionnelles	2014	2013	2012	2011
- Frais de personnel	8000,00 €	6498,47 €	6166,16 €	4 267,00 €
- Frais professionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Frais de formation (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Prestations de service (HT)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Achats prévisionnels (HT)	399,00 €	391,00 €	382,00 €	0,00 €
- Frais de structure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- TVA	79,80€	76,64 €	74,87 €	0,00 €
TOTAL (TTC)	8478,80 €	6966,11 €	6623,03 €	4 267,00 €

Commentaires :

Pour l'année 2014, il est prévu de fonctionner de la même manière que les années précédentes :

- les dépenses « frais de personnel » et « achats prévisionnels » (contrat de maintenance de la licence SIG MapInfo) prises en charge via une demande de subvention 323A pour l'année 2014.
- les dépenses « frais de formation », « frais professionnel » et « frais de structure » sont intégrées au budget annuel RN
- pas de recours à de la prestation de service (dans le cadre de l'animation du site Natura 2000)

VII. Perspectives 2014 – Gestion du site Natura 2000 (Mesure 323B)

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	Prévisionnel Travaux de gestion Programmation 2014
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière	Non Programmé en 2014
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV	Programmation autre
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV	Programmation autre
B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières	Contrat Natura 2000 – zone nord
B1.2 Restauration des BV	Non Programmé en 2014
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Programmation autre
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Programmation autre
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Non Programmé en 2014
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées	Non Programmé en 2014
B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif	Non Programmé en 2014
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Programmation autre
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »	Programmation autre
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Non Programmé en 2014
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages	Non Programmé en 2014
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (régulation des sangliers)	Non Programmé en 2014

Commentaires :

Il faut rappeler que la priorisation et mise en œuvre des mesures proposées dans le DOCOB sont interdépendantes avec la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle.

Pour mémoire, en parallèle des actions d'animation et de gestion du site Natura 2000, l'année 2014 sera dédiée principalement à l'évaluation du plan de gestion 2002-2013 et à l'élaboration du prochain plan de gestion.

À ce titre, l'arborescence du prochain plan de gestion de la réserve naturelle (document de travail) intègre déjà l'ensemble des mesures du DOCOB. La hiérarchisation des opérations du plan de gestion déterminera une nouvelle « hiérarchisation » des opérations Natura 2000.

Fait à TRAPPES
Le 31/03/2014

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement
Forêt, chasse, milieux naturels

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SE - 2011 - 000001
portant création d'un comité de pilotage pour le site Natura 2000
FR 1110025 : ETANG DE SAINT-QUENTIN

Le Préfet des Yvelines,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les art. L 414-1 et suivants et R 414-8 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel NOR:DEVN020444A du 23 décembre 2003 de Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable portant désignation du site Natura 2000 de l'Étang de Saint Quentin (zone de protection spéciale),

Vu l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006 portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'arrêté préfectoral n° SE-2010-000153 du 5 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'avis favorable de la directrice départementale des territoires des Yvelines,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines,

ARRÊTE :

Article 1er : Il est créé un comité de pilotage local pour le site Natura 2000 n° FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin, ce comité est chargé de superviser la mise en œuvre, le suivi et les éventuelles propositions d'actualisation du document d'objectifs de ce site.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006.

Article 3 : La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

Représentants de l'État :

- le Préfet des Yvelines ou son représentant ;
- le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France ou son représentant ;
- la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;
- le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;

Représentants des collectivités locales et de leur groupements :

- le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président du Conseil général des Yvelines ou son représentant ;
- le Maire de Trappes ou son représentant ;
- le Maire de Montigny-le Bretonneux ou son représentant ;
- le Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Étangs et des Rigoles ou son représentant ;

Direction départementale des territoires - 35, Rue de Noailles BP 1113 - 78011 Versailles Cedex
Tél : 01.30.84.30.00 - Fax : 01.39.50.27.14
Adresse internet de la DDT : www.yvelines.espijhorment.gouv.fr

- le Président du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
- le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
- le Président de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés sur le site :

- le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant ;
- le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
- le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France – Centre ou son représentant ;
- le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

- le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement ou son représentant ;
- le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou son représentant ;

Représentants des associations de protection de la nature :

- la Présidente de l'association Yvelines environnement ou son représentant ;
- le Président de l'association des naturalistes des Yvelines ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines du sport et du tourisme :

- le Président du Club de Voile de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;

Article 4 : Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

Article 5 : Le comité peut inviter à participer aux séances toute personne qui, par ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

Article 6 : La désignation du président du comité de pilotage aura lieu lors de sa première réunion qui sera présidée par l'autorité administrative, en présence de la majorité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent en leur sein, pour une période de trois ans renouvelables, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

A défaut, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par le préfet des Yvelines ou son représentant.

Le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité ou le groupement en charge de la mise en œuvre du DOCOB peuvent être renouvelés dans leurs fonctions par le comité de pilotage.

Article 7 : Le comité se réunit sur convocation de son Président. Pour la première réunion suivant l'approbation du DOCOB, les convocations sont envoyées par le préfet des Yvelines ou son représentant

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Sous-Préfet de Rambouillet, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement d'Ile de France, la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Versailles, le 10 JAN. 2011,
Le Préfet des Yvelines,

Pour le Préfet et déléguation,
Le Secrétaire général
Claude GIRAULT

Annexe 2 : Synthèse des données pour les espèces « cibles » du site Natura 2000

Bilan des observations 2011

2011	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Nicheur												
Grèbe à cou noir			3	1									2 couples												
Buiot étoilé																									
Blongios nain					1	2	1	1	3																
Héron bihoreau						1																			
Grande aigrette	1	1	1						1	2	3	4	1												
Aigrette garzette							1	1					1												
Oie cendrée																									
Canard chipeau	5	5	4	7	2	7	4	5	30	45	64	15	12	36	52	60	77	101	91	25	76	1 couple			
Sarcelle d'hiver	36	200	140	25	50	5		1	1	1		3	2	9	30	50	140	100	61	31					
Canard colvert	34	72	66	4	30	29	34	36	21	52	40	32	46	82	15	111	20	100	58	56	30	76	10 couples		
Sarcelle d'été					2	3																			
Canard souchet	2	3	2	10	34	49																			
Fuligule milouin	371	571	480	383	83	60	30	8	18	34	30	50	60	54	11	32	30	40	101	113	80	280	321	14 couples	
Fuligule morillon	23	44	14	43	22		6	12	8	2	12	6	2	1	10		16	7	9	2	4	24		1 couple	
Bondrée apivore																									
Busard des roseaux													1	1	1	1	2	2	1						
Balazard pêcheur						1							1	3	4	2	1	1							
Avocette élégante										5										6					1
Grand gravelot						1																			
Puivier doré																									
Combatant varié				1																					
Bécassine des marais																									
Barge à queue noire																									
Mouette méano céphale						3																			
Mouette pygmée																									
Sterne pierregain																									
Sterne caspienne																									
Sterne naine																									
Guillette mo ustac																									
Guillette noire																									
martin pêcheur																									

Bilan des observations 2012

2012	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Nicheur																									
Grèbe à cou noir					1	1	1	1	1	1	1	1	3 couples / 4 juvéniles																									
Butor étoilé							1																															
Bronfos rain						1	1	1	1	1	1	1	1 à 2 couples / 3 juvéniles																									
Héron bihoreau																																						
Grande aigrette	1			2				1	1	1	1	1	1																									
Aigrette garzette																																						
Oie cendrée								1				40	10																									
Canard chipeau	11	24	4	8	2	2	5	12	2	8	8	2	9	7																								
Sarcelle d'hiver	71	115	135	35	386	49	50	22	38	3	51	15																										
Canard colvert	21	34	17	10	364	10	26	37	18	21	31	15	51	46	22	30	35	37	58	60	170	247	150	34	48	186	95	91	20	36	6	27	45	9 couples / 14 juvéniles				
Sarcelle d'été					2	2	1																															
Canard souchet	62	18	51	67	59	8	91	128	261	147	67	72		8	5	7	4	13	4	20	19	80	151	145	154	190	187	188	256	202	330	340	281	245	150	1 couple / 1 juvénile		
Fuligule milouin	210	377	116		39	23	38	33	9	19	14	16	5	24	30	7	9	77	10	26	19	13	20	83	44	3	263	277	174	380	165	542	502	507	320	6 couples / 30 juvéniles		
Fuligule morillon	40	35	14	16	1	21	18	17	14	4	6	10	10	6	5	6	10	24	15	5	4	7	2	17	20	16	21	41	70	90	111	141	81	61	1 couple / 9 juvéniles			
Bondrée apivore																				2						1	1	1										
Busard des roseaux					1			1		1	1	1	1	1	1	1																						
Balbutard pêcheur							1	1					1	1	1	3	1	1	1																			
Avocette élégante									4																													
Grand gravelot									2	1			1																									
Pluvier doré	101																																					
Combatant varié									1																													
Bécassine des marais		2				1	1	3										3	1		2	3	6	11														
Berge à queue noire																																						
Mouette mélanocéphale					1	1																																3c / 4juv
Mouette pygmée																																						
Sterne pierregarin					1	4	6	6	19	36	31	42	55	19	21	40	25	18	15	21	20	10																14c / 25 juv
Sterne naine									1																													
Guifette moustac									2																													
Guifette noire									1	14	3																											
Marin pêcheur	1														1						1	1																

Bilan des observations 2013

2013	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Mitheur
Grèbe à cou noir			5	3	2	9	2	3	2				2 couples
Bitor étoilé	1												
Biongos nain													1 couple / 6 juvéniles
Héron bitoréu													suspicion
Grande aigrette	1	2	1	1	1								
Aigrette garzette													
Oie cendrée			56										
Canard chiné	11	26	6	3	2	4	2	11	12	12	2	7	1 couple
Sarcelle d'hiver	130	445	250	70	30	49	7	20	50	47	16	6	
Canard colvert	16	51	11	17	48	8	38	32	30	7	34	35	
Sarcelle d'été													
Canard souchet	99	482	80	51	679	92	374	100	282	2	20	20	
Fuligulemilouin	185	526	38	3	26	5	30	37	14	7	14	6	10 couples
Fuligulemorillon	54	112	89	75	82	69	54	50	61	38	9	7	1 couple
Bondrée apivore													
Busard des roseaux					2	2					1		
Baluzard pêcheur					1								
Avocette élégante									3				
Grand gravelot					2						1		
Pluvier doré	52												
Combatant varié									1				
Bécassine des marais	25			1									
Barge à queue noire													
Mouette mélanocéphale			14	5	4	8	25	22	44	55	42	40	15 couples / 27 juvéniles
Mouette pygmée									9		2		
Sterne pierregarin					1	4	20	43	31	30	36	40	
Sterne naine											2		
Guifette moustac												4	
Guifette noire					1	1	1	1	1	2	2		
Martin pêcheur	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	

Annexe 3 : Exemples d'opérations d'Animation Natura 2000 réalisées sur la période 2011-2013

1. Opérations « Communication » réalisées sur le site Natura 2000
<i>4.1.1 mission d'animation générale du site :</i> création du poste de chargé de mission scientifique au sein de l'équipe de la réserve naturelle, reprenant notamment les missions d'animation Natura 2000 ;...
<i>4.1.2 information et appropriation locale :</i> Diffusion du Document d'objectifs ; Diffusion des informations relatives à Natura 2000 dans « <i>La lettre d'infos de la réserve naturelle</i> » ; Mise à jour du site internet BPAL ; Mise en ligne du Document d'Objectifs (site DRIEE Ile de France) ; Initiation à Natura 2000 (animations et stages de formation – réserve naturelle) ;...
<i>4.1.6 relations avec le comité de pilotage :</i> Réunions du comité de pilotage (organisation, secrétariat,...)
<i>4.2.2 se positionner en tant que structure ressource Natura 2000 :</i> Relation avec les services de l'Etat (DRIEE, DDT, ONEMA,...) ; Source d'informations dans le cas d'évaluations d'incidences de projets au titre de Natura 2000 ; Participation aux réunions techniques, réunions de concertation des acteurs locaux du territoire (SAGE Bièvre, Projet « Trame verte & Bleue CASQY », PNA Balbuzard pêcheur,...) ;...
<i>4.2.3 suivre les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000</i> Suivi d'évaluation d'incidences (Salon 2011 de la Chasse et de la faune sauvage, projet « Requalification de la RN10 », projet « ZAC Aérostat », Projet « Grand Paris »,...)
<i>4.2.4 participer à la révision des documents d'urbanisme</i> Structure ressource de données naturaliste (PLU Trappes, PLU Montigny-le-Bretonneux,...)
<i>4.3.2 vie de réseau opérateurs/animateurs Natura 2000</i> DOCOB du site ZPS FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches », à travers la participation au groupe de travail « Etangs et zones humides » ; Participation aux journées techniques Natura 2000 organisées par la DRIEE Ile de France ; Mise à jour des données « Etang de Saint-Quentin » dans l'Annuaire Natura 2000 (administrateur : ATEN ; échelle : nationale)

2. Opérations « Administration » réalisées sur le site Natura 2000
<i>4.1.5 suivi de la mise en œuvre du docob (rédaction de rapports d'activités, saisie de données sur SUDOCO,...)</i> Création au 1er avril 2011 du poste de chargé de mission scientifique au sein de l'équipe de la réserve naturelle (Syndicat Mixte BPAL), reprenant notamment les missions d'animation Natura 2000 ; Rédaction des bilans d'activités relatifs au site Natura 2000 ; Montage de contrats Natura 2000
<i>Formation du personnel, relative à Natura 2000</i> Formation ATEN « Initiation à l'ornithologie » ; Formation CPIE Pays de Soulaines « Triton crêté et réseau Natura 2000 en Champagne Ardenne »

3. Opérations « Gestion des milieux » réalisées sur le site Natura 2000
<i>4.1.3 mise en œuvre des objectifs de contractualisation</i> Contrat Natura 2000 « Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières favorables aux espèces d'oiseaux communautaires - Secteur Sud »
<i>4.1.4 mise en œuvre de la Charte Natura 2000 et des mesures non contractuelles</i> Projet « Eco-Charte / Guide technique » (BPAL Saint-Quentin) ; Entretien des ilots en grave (CHEP Tremblay sur Mauldre) ; Chantier de restauration des digues des bassins de végétation (LPA Beaune la Rolande ; SMAGER) Fauche mécanique d'entretien de la Prairie Nord ;...

Annexe 4 : Suivis photographiques des opérations de gestion réalisées sur la période 2011-2013

- OPERATION : A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV



Commentaires :

- Travaux éligibles à Natura 2000, mais pas de contractualisation Natura 2000 en 2013.
- Travaux réalisés dans le cadre de la programmation du plan de gestion de la réserve naturelle :
 - « Chantier Nature » programmé dans le cadre de la convention Réserve Naturelle SQY / LPA Beaune la Rolande, consistant en une opération de bucheronnage pour réouvrir le milieu sur la digue séparant le BV1 et BV2 (2011).
 - « Chantier Nature » programmé dans le cadre de la convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay sur Mauldre, consistant en une opération de bucheronnage pour réouvrir le milieu sur la digue séparant le BV2 et BV3 (2012 et 2013)
- Travaux réalisés dans le cadre de la programmation « Travaux » du SMAGER : entretien des digues (2011, 2012,2013)

► Opération de **remise en état terminée** ; opération annuelle d'**entretien à maintenir en 2014**.

□ OPERATION : A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV

APRES	<p>Seuil au milieu de la digue BV1/BV2 :</p>  <p>Seuil en fin de digue BV/BV2 :</p> 
-------	---

Commentaires :

- Travaux éligibles à Natura 2000, mais pas de contractualisation Natura 2000 en 2013.
- Travaux réalisés dans le cadre de la programmation « Travaux » du SMAGER :
 - 2011 : 2 seuils de la digue BV1/BV2 :
 - seuils restaurés de la digue BV1/BV2 (batardeaux « bois » remplacés à terme par batardeaux « aluminium »
 - Empierrement à la sortie des seuils pour limiter l'érosion sur les abords des seuils ;
 - Test « mise en eau du BV1 » pour simuler la limitation du développement d'espèces végétales terrestres par mise en eau prolongée.
 - 2013 : 1 seuil sur la digue BV2/BV3 :

► Opération de **remise en état terminée** ; opération annuelle d'**entretien à maintenir en 2014**.

□ OPERATION : B2.1 Entretien des ilots BI en grave

AVANT	
APRES	

Commentaires :

- Travaux éligibles à Natura 2000, mais pas de contractualisation Natura 2000 en 2013.
- Travaux réalisés dans le cadre de la programmation du plan de gestion de la réserve naturelle :
 - « Chantier Nature » programmé dans le cadre de la convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre (2011, 2012, 2013), consistant en une opération d'arrachage manuel de toute végétation présente sur les 4 ilots en grave du bassin intermédiaire (site de reproduction pour sternes pierregarins depuis 2008).

► Opération annuelle à maintenir en 2014.

- OPERATION : B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »



Commentaires :

- Travaux éligibles à Natura 2000, mais pas de contractualisation Natura 2000 en 2013.
 - Travaux réalisés dans le cadre de la programmation du plan de gestion de la réserve naturelle (2011).
- Opération annuelle à maintenir en 2014.

- OPERATION : B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières favorables aux espèces d'oiseaux communautaires

PENDANT	
APRES	

Commentaires :

- Travaux éligibles à Natura 2000 : [contractualisation Natura 2000 \(323B – contrat non agricole non forestier\)](#) : travaux au sud du site Natura 2000 (« zone sud ») réalisés en 2013.

- ▶ Opération **terminée** pour le secteur sud : suivi photographique réalisé pendant le chantier à poursuivre sur 5 ans ; géolocalisation des interventions réalisée (sig).

- ▶ Projet de contrat Natura 2000 sur le secteur nord pour une réalisation à l'automne 2014.

tracteur + broyeur



pelle mécanique



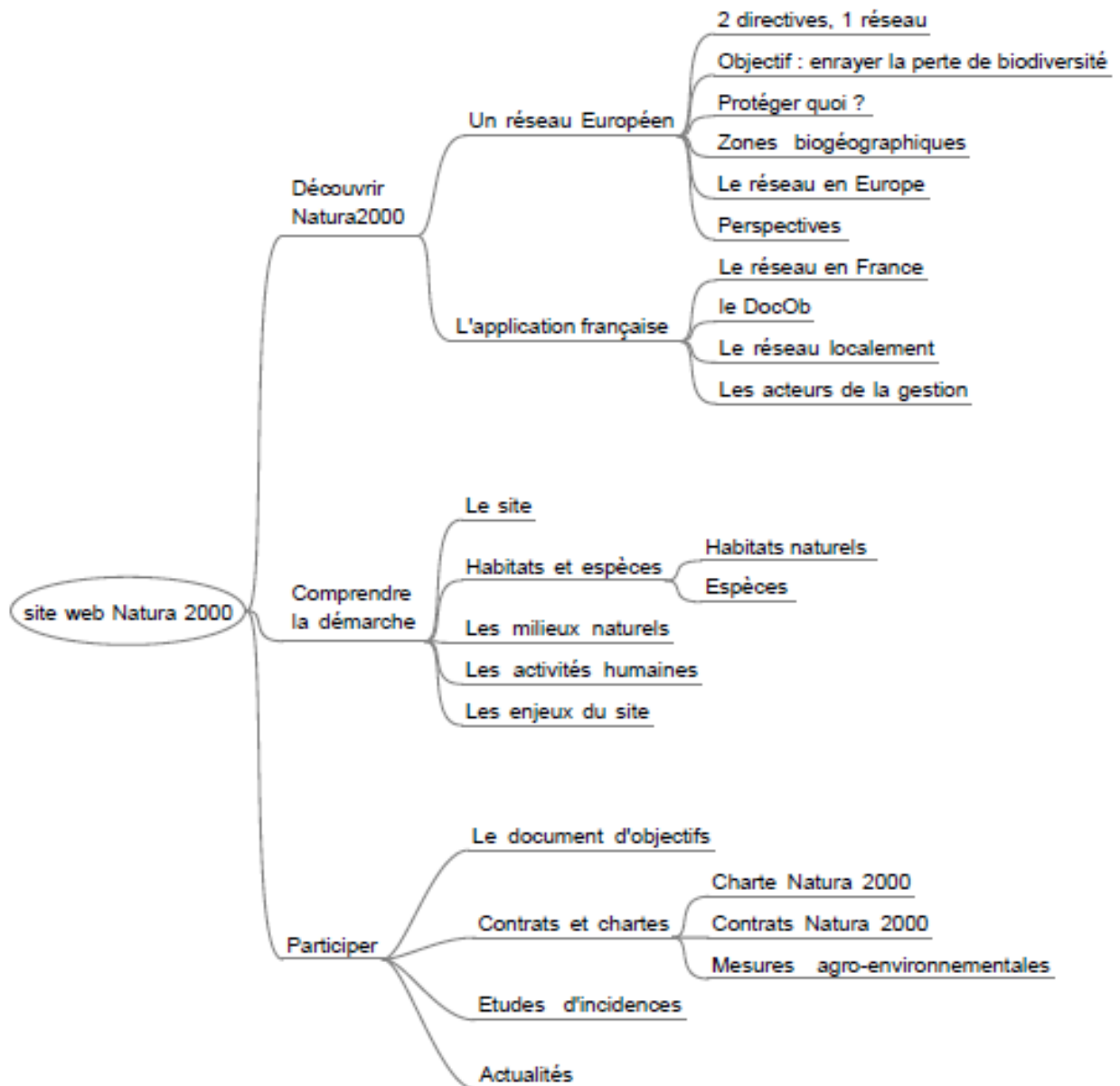
mini-pelle



dumper

Annexe 6 : Modèle « Pépinière de sites Natura 2000 » pour la création d'un futur site internet

(source : ATEN)



SYNDICAT MIXTE DE LA BASE
DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE L'ETANG
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
&
Site Natura 2000 FR1110025 "Etang de Saint-Quentin"

Rond Point Eric Tabarly
RD 912
78190 TRAPPES

Téléphone : 01 30 16 44 40
Télécopie : 01 30 62 91 72
Mél : reserve@basedeloisirs78.fr

